

**PROCES-VERBAL  
Comité Syndical du 15/06/2023**

**ADMINISTRATION DE LA SEANCE**

**L'an deux mille vingt trois, le 15 juin à 15h30**

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, **le jeudi 15 juin 2023 à 15h30**, en visio-conférence.

Date de convocation : 26/05/2023

Etaient présents : Mme GOT ; Mme De ROFFIGNAC ; Mme MONSEIGNE ; M. CAVALEIRO ; M. BOTTON ; M. JUSTINIEN ; Mme QUENTIN ; M. ESCOTS ; Mme HAMMERER ; M. COTIER, Mme MARIE-REINE SCIARD.

Absents représentés : M. PENAUD, pouvoir à Mme de ROFFIGNAC, Mme FERREIRA, pouvoir à Mme GOT

Etaient excusés : M. PROU ; Mme HERAUD

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Isabelle PREVOST, Région Nouvelle Aquitaine, Mr CAPPE, CdC Haute-Saintonge, Mr MAINDRON, CdC Haute Saintonge, Ophélie ROY SMIDDEST

**Membres en exercice : 17**

**Membres présents : 11**

**Suffrages exprimés : 13**

Le quorum étant atteint, Madame Pascale GOT déclare la séance ouverte à 15h30.

La séance se déroule en visio-conférence uniquement.

Mme Célia MONSEIGNE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

**1. Approbation du PV du 30/03/2023**

Vote : le Procès-verbal du comité syndical du 30/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

**ADMINISTRATION**

Le Directeur présente le contenu des délibérations proposées au vote.

1. Modification des conditions d'application du RIFSEEP avec la création d'un nouveau groupe de fonctions

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Instauration d'un forfait « Mobilité Durable » au profit des agents du SMIDDEST

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

**GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

3. Signature d'une convention entre la CLE du SAGE et le SMIDDEST

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Signature d'une convention-cadre avec l'Office Français pour la Biodiversité (OFB)

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Prolongation du contrat de projet, d'animateur LIFE Artisan

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

## GESTION DU PHARE DE CORDOUAN

6. Plan de gestion Cordouan : Attribution de l'étude sur les plaisanciers accédant au site de Cordouan  
Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.
7. Plan de gestion Cordouan : Lancement d'un appel à projet « Résidence d'artistes »  
Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### *Débat sur le contrat de concession de la desserte de Cordouan*

Lors du renouvellement de contrat (hiver 2021/2022), de nombreux questionnements ont été soulevés à la suite de la hausse des tarifs des transporteurs et la faible marge de manœuvre dans la négociation avec eux. Au regard des ambitions de gestion du phare et des moyens à disposition, les contrats de concession de service ont été débattus en soulignant notamment le souhait de permettre l'accès des visites à un public plus varié (pass culture, public porteur de handicap, public empêché...) et d'améliorer la lisibilité du SMIDDEST. Le contexte de l'absence de concurrence a également été rappelé avec son effet sur la tarification. A l'issue du débat, il est décidé d'organiser une réunion entre les compagnies maritimes et les élus mi-septembre.

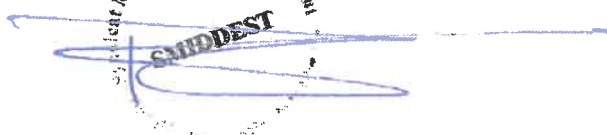
### *Débat sur le projet de réunir les équipes du SMIDDEST en un seul site.*

La Présidente Pascale GOT rappelle l'intérêt de rapprocher les équipes du SMIDDEST en un seul site, ce qui avait fait l'objet d'un premier point de présentation et d'accord avec les élus du Comité Syndical. Le Directeur présente une proposition de locaux disponibles à Floirac, locaux qui répondent au cahier des charges fonctionnel établi avec l'équipe du SMIDDEST. Le coût des locaux est très avantageux vis-à-vis du prix du marché mais légèrement supérieur aux charges locatives actuelles. Concernant la localisation, le débat est engagé sur l'alternative entre une solution facilitant un fonctionnement optimal des équipes et une meilleure lisibilité du SMIDDEST et une solution répondant à des enjeux territoriaux de maintenir des services dans les secteurs hors métropole. Une préférence pour la première option a été exprimée en séance. La poursuite de la démarche sera conditionnée par la finalisation de l'analyse des charges locatives des locaux et leur conformité aux inscriptions budgétaires.

Prochaine échéance : à définir seconde quinzaine d'Octobre

La séance est levée à 17h.30

La Présidente du SMIDDEST,  
Pascale GOT



Le secrétaire de séance  
Célia MONSEIGNE

